

Séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Sont absents : madame la conseillère, Lisette Falker et monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2022-12A-01

Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2023

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé : *Budget 2023* ;

ATTENDU que ce budget prévoit :

Revenus de fonctionnement :	24 064 433 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(24 845 461 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	781 028 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0 \$

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2023, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-12A-02

Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé : *Programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long ;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants :

2023	21 545 979 \$
2024	23 296 724 \$
2025	16 413 447 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2022-12A-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 20^e jour du mois de décembre 2022.

Christian Goulet, maire